

Adaptations des adresses dans les ordres de paiement

De quoi s'agit-il?

La place financière suisse, et donc PostFinance, s'adapte aux conditions-cadres internationales et introduit à partir du 20 novembre 2026 l'obligation d'utiliser l'adresse structurée ou hybride selon la norme ISO 20022, tant pour les paiements internationaux (SEPA, SWIFT) que pour les paiements du service intérieur (SPS, SIC). L'adresse structurée devient ainsi obligatoire pour tous les ordres de paiement.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Seules les adresses structurées sont autorisées

- À partir du 20 novembre 2026, l'utilisation de l'adresse structurée sera obligatoire. Cette réglementation permettra un contrôle et un traitement efficaces des adresses.
 - Il est impératif d'indiquer au moins la localité (sous-élément `<TwnNm>`) et le pays (sous-élément `<Ctry>`).
 - Tolérance: il est recommandé de saisir les données relatives à la rue et au numéro de maison dans les éléments prévus à cet effet. Jusqu'à nouvel avis, l'indication du numéro de maison (sous-élément `<BldgNb>`) dans le sous-élément `<StrtNm>` reste autorisée en Suisse et au Liechtenstein. En cas de paiement SEPA et/ou transfrontalier, il se peut toutefois que la transaction soit refusée.
- Contactez suffisamment tôt le fournisseur de votre logiciel standard.
- Adaptez vos ordres permanents et vos modèles de paiement d'ici cette date.

PostFinance recommande de procéder le plus rapidement possible à la migration vers l'adresse structurée.

Acceptation des adresses non structurées

L'utilisation des adresses non structurées dans les ordres de paiement électroniques basés sur des fichiers selon la norme ISO 20022 n'est autorisée que jusqu'au 20 novembre 2026. Veuillez noter que la date d'exécution des ordres de paiement doit être antérieure à cette date.

PostFinance ne propose pas l'adresse hybride

- PostFinance ne prend pas en charge les adresses hybrides.
- Si une telle adresse est néanmoins transmise via un ordre de paiement, le paiement est certes exécuté, mais les indications figurant sur les lignes d'adresse supplémentaires sont ignorées et ne sont pas traitées.
 - Deux lignes supplémentaires (sous-élément `<AdrLine>`) sont disponibles pour les informations d'adresse qui ne sont pas déjà fournies dans un élément structuré.
 - Il est impératif d'indiquer la localité (sous-élément `<TwnNm>`) et le pays (sous-élément `<Ctry>`).

Exemples

Les adresses non structurées seront traitées dans les ordres de paiement jusqu'au 20 novembre 2026. À compter de cette date, seules les adresses structurées seront acceptées. PostFinance ne propose pas l'adresse hybride.

Adresse structurée:

```
<Cdtr>
  <Nm>MODÈLE SA</Nm>
  <PstlAdr>
    <StrtNm>Rue Modèle</StrtNm>
    <BldgNb>24</BldgNb>
    <PstCd>3000</PstCd>
    <TwnNm>Berne</TwnNm>
    <Ctry>CH</Ctry>
  </PstlAdr>
</Cdtr>
```

Adresse non structurée:

```
<Cdtr>
  <Nm>MODÈLE SA</Nm>
  <PstlAdr>
    <Ctry>CH</Ctry>
    <AdrLine>Rue Modèle 24</AdrLine>
    <AdrLine>3000 Berne</AdrLine>
  </PstlAdr>
</Cdtr>
```

Adresse hybride:

```
<Cdtr>
  <Nm>MODÈLE SA</Nm>
  <PstlAdr>
    <PstCd>3000</PstCd>
    <TwnNm>Berne</TwnNm>
    <Ctry>CH</Ctry>
    <AdrLine>Rue Modèle 24</AdrLine>
    <AdrLine>Bâtiment 3</AdrLine>
  </PstlAdr>
</Cdtr>
```

Possibilités de test

L'adresse structurée peut être testée sur la plateforme de test de PostFinance: testplattform.postfinance.ch/corporates

Documents référencés

- Implementation Guidelines suisses pour les messages client-banque concernant les virements dans le trafic des paiements SPS 2025: [ISO 20022 – Swiss Payment Standards](#)
- Manuel Spécifications techniques PostFinance: [Documents pour la clientèle commerciale](#)
- Pour les émetteurs de factures: un [aide-mémoire](#) personnel fournit des informations sur l'adaptation de la QR-facture